

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : huit

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. PAGET Olivier – M. GIRINAL Jean Marc - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT Lucienne - Mme COSTILLE Brigitte.

Absents excusés : M. AURIERE André - Mme GAUTHEROT Annick.

Madame Lucienne GUENOT a été élue secrétaire.

Date de convocation : 22 mai 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 avril 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 avril 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Droit de préemption : bien situé 2 Rue de Traverse, parcelle cadastrée AB61 :

Le Maire présente la demande relative au droit de préemption concernant la parcelle cadastrée AB61 située 2, Rue de Traverse et sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle concernée.

3/ Régularisation des amortissements :

Le Maire présente un tableau des amortissements du budget communal et explique qu'il convient de prendre une décision pour régularisation concernant les subventions suivantes :

- subvention de 2012, d'un montant de 6 212.94 € à amortir sur 5 ans à compter du 1er janvier 2015, soit la somme de 1 242.49 € annuelle,
- subvention de la desserte forestière, solde de 2011, d'un montant de 196.88 € à amortir sur 5 ans à compter du 1er janvier 2017, soit la somme de 39.38 € annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'amortir sur 5 ans les subventions suivantes :

- subvention 2012, d'un montant total de 6 212.94 €, à compter de l'année 2015,
- subvention desserte forestière solde 2011, d'un montant total de 196.88 €, à compter de l'année 2017,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Renouvellement du bail de location, parcelles cadastrées AB97 et AB115 :

Le Maire rappelle les délibérations du 14 novembre 2013 et du 27 octobre 2015 dans lesquelles le Conseil municipal acceptait la location des parcelles communales cadastrées AB 97 et AB 115 au lieu-dit "Le Village" pour une durée de trois ans, à Monsieur Marin SEFER.

La convention de location arrive à échéance et le Maire propose de la reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de renouveler la location des parcelles cadastrées AB97 et AB115 à Monsieur Marin SEFER,
- que cette location est accordée moyennant la somme annuelle de 78.35 € en 2019,
- que cette location sera révisée annuellement en tenant compte de l'indice national des fermages,
- que l'entretien courant (notamment le fauchage) des parcelles cadastrées AB97 et AB115 sont à la charge du locataire et que le non respect de cette obligation pourra entraîner la résiliation unilatérale du bail après mise en demeure adressée par lettre recommandée non suivie d'effet,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

5/ Demandes de subventions émanant d'associations :

Le Maire présente les différentes demandes de subvention émanant d'associations et sollicite l'avis de Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- AS PERROUSE : 70.00 €,
- La Voraysienne : 80.00 €,
- ADMR de Rioz : 80.00 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6/ Organisation du repas communal :

Après échanges, il est décidé de faire appel à un traiteur.

La participation est fixée comme suit :

- adulte habitant la commune : 16€
- adulte extérieur : 20€
- enfant : 6€
- Les boissons sont prises en charge par la commune.

7/ Questions diverses :

- Compte –rendu de la réunion du Conseil communautaire du 27 mai 2019 :
 - o le Maire informe le Conseil que, suite à des modifications réglementaires nationales concernant la répartition des sièges du Conseil communautaire, la commune de Buthiers, lors de la prochaine mandature, n'aura plus qu'un seul représentant qui siègera à la CCPR, et non deux comme actuellement. Le représentant de la commune sera le Maire. Le suppléant sera le 1^{er} adjoint.
 - o Il informe également le Conseil que la commune de Buthiers devra verser à la CCPR en 2019 les excédents des budgets eau et assainissement, soit 18 947.09 € pour le budget eau et 12 755.72 € pour le budget assainissement.
- Le Maire fait part au Conseil d'un courrier d'un habitant de la commune qui signale des comportements intolérables : dépôt de déchets le long d'une voie communale, excréments de chiens devant les portesLe Maire demande aux conseillers d'être vigilants par rapport à ces pratiques.

- Monsieur Jacques CUENNET de Sorans-lès-Breurey recherche des petits acacias et est intéressé par les jeunes plants situés sous la ligne téléphonique le long de la RD 31. Le Conseil donne son accord.
-
- L'opération Brioches a rapporté la somme de 800 € sur la commune de Buthiers : l'association organisatrice remercie vivement les habitants et les bénévoles chargés de la collecte sachant que le montant total de la collecte des communes de Buthiers, Cromary, Perrouse et Voray/l'Ognon s'élève à 2135€.
-
- Agendas :
 - o Une randonnée pédestre est organisée à Perrouse, le 9 juin prochain, par le Pays des 7 Rivières, pour les piétons, les pratiquants de VTT et VTC ,
 - o Epicerie culturelle à Buthiers : représentations théâtrales les trois premiers vendredis du mois de juin (7 - 14 – 21 juin) : entrée gratuite, spectacles financés par Culture 70. Il s'agit d'un test d'animations mis en place dans quelques communes avant une extension éventuelle en 2020, si le test est concluant ; d'où l'importance de venir nombreux et que les participants donnent leur avis de manière à pouvoir en faire bénéficier d'autres communes en 2020.

 - o Apéro-concert vendredi 08 juin à partir de 19H30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 juin 2019 à 20H30